

Question 4

des députés Jean Rossier et André Quinodoz, au Département des finances, des institutions et de la sécurité, concernant les situations extraordinaires: quelles couvertures en responsabilité civile?

En session d'octobre 2006 le Conseil d'Etat a accepté un postulat urgent allant dans le sens d'examiner les couvertures RC, de réunir canton-communes-assureurs-autres, afin de redonner une certaine sérénité aux personnes qui s'engagent dans les situations d'urgence. Une commission devait être mise en place pour apporter des réponses aux questions légitimes qui se posent dans ce domaine.

Que s'est-il passé depuis octobre 2006?